



# ACCUEIL DE LOISIRS DE PUYRICARD 3 / 12 ANS

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Mercredis Septembre à decembre 2019

Ce document est à faire parvenir au Secrétariat du CSC à partir du :

**Mardi 18 juin 2019 pour les habitués**

(Plus de 5 jours depuis l'été 2018 + période été 2019)

**Mardi 25 juin 2019 pour les occasionnels et nouveaux.**

PARENTS Nom : .....

Prénom : .....

Adresse Mail : .....

ENFANT Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Age : ..... ans

RÉGIME ALIMENTAIRE : SANS PORC

VÉGÉTARIEN

PAI

Remplissez les tableaux de façon méticuleuse, ils nous serviront pour la saisie informatique.

N° D'ORDRE :	
Enregistré par :	
DATE DE RECEPTION	
le .... / .... / 2019 .... H ....	
Par Mail <input type="checkbox"/>	Par Courrier <input type="checkbox"/>
Direct <input type="checkbox"/>	
cadre réservé au Secrétariat	

### SEPTEMBRE

	Matin	Repas	A. Midi
Mercredi 4 Septembre			
Mercredi 11 Septembre			
Mercredi 18 Septembre			
Mercredi 25 Septembre			

### NOVEMBRE

	Matin	Repas	A. Midi
Mercredi 6 Novembre			
Mercredi 13 Novembre			
Mercredi 20 Novembre			
Mercredi 27 Novembre			

### OCTOBRE

	Matin	Repas	A. Midi
Mercredi 2 Octobre			
Mercredi 9 Octobre			
Mercredi 16 Octobre			

### DECEMBRE

	Matin	Repas	A. Midi
Mercredi 4 Décembre			
Mercredi 11 Décembre			
Mercredi 18 Décembre			

Consulter le règlement intérieur pour les conditions d'annulation.

### ATTENTION !

- **Pour les habitués** : 3 possibilités de nous adresser ce formulaire  
Par mail, à partir du **lundi minuit**, à l'adresse "[reservation@cscdavin.org](mailto:reservation@cscdavin.org)",  
par courrier ou dépôt direct au secrétariat du CSC ( 8h30 ) aux dates  
détaillées ci-dessus.

*Les inscriptions de dernière  
minute devront se faire  
directement au secrétariat*

- **Pour les Nouveaux et occasionnels** : Dépôt au secrétariat du CSC aux dates détaillées ci-dessus.

**En raison du nombre limité de place, l'inscription à l'Accueil de Loisirs ne sera définitive qu'après :**

- Vérification et/ou mise à jour du dossier de l'enfant ( fiche sanitaire, pièces obligatoires, impayés...)
- Confirmation des disponibilités par le secrétariat du CSC selon l'ordre d'arrivée et les places disponibles
- Dépôt du **chèque** de règlement dans la semaine suivant la confirmation
- Les inscriptions supplémentaires au cours du trimestre devront-êtres réglées le jour même.

- **Pour rappel** ! : Les différentes adresses mail du centre Socio-Culturel ML Davin, pour nous contacter

→ [contact@cscdavin.org](mailto:contact@cscdavin.org) : Pour contacter le CSC Davin

→ [Reservation@cscdavin.org](mailto:Reservation@cscdavin.org) : Pour les inscriptions à l'ALSH

→ [annulation@cscdavin.org](mailto:annulation@cscdavin.org) : Pour annuler des jours à l'ALSH, selon le calendrier et modalités communiqués

AUCUN ENFANT NE SERA ACCEPTE PAR LES ANIMATEURS SANS ÊTRE A JOUR DE SON INSCRIPTION.

Date:

Signature :